

27 jan 2010 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2010

Recrutement des militaires

Recrutement des militaires des cadres actifs et de réserve des Forces armées

Recrutement des militaires des cadres actifs et de réserve des Forces armées

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi (*) relative au recrutement des militaires ainsi qu'au statut des musiciens militaires et modifiant diverses lois applicables au personnel de la Défense.

L'avant-projet vise à améliorer le recrutement des militaires des cadres actifs et de réserve des Forces armées. Il comprend :

- la possibilité laissée au ministre de ne pas fixer le régime linguistique d'une session de recrutement, dans des cas bien précis ;
- l'interdiction faite au candidat de postuler pour d'autres postes vacants dans la même catégorie de personnel et le même type de recrutement ;
- la possibilité de dépister un postulant membre d'un mouvement extrémiste ;
- l'introduction du modèle psychométrique comme méthode de classification des postulants volontaires ;
- la suppression de la possibilité d'interjeter appel contre une décision d'attribution d'un poste vacant.

(*) du 27 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre
et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>